



Retrait d'une plainte pour violences conjugales

Par Visiteur

J AI PORTE PLAINTÉ POUR VIOLENCES CONJUGALES AUJOURD HUI ET JE VOUDRAIS RETIRER MA PLAINTÉ CAR MON CONJOINT M A SSURE QU IL SUIVRAIT UNE PSYCHOTHERAPIE.SI JE LE FAIS Y AURA T IL UNE SUITE ?

Par Visiteur

Bonjour Madame,

J AI PORTE PLAINTÉ POUR VIOLENCES CONJUGALES AUJOURD HUI ET JE VOUDRAIS RETIRER MA PLAINTÉ CAR MON CONJOINT M A SSURE QU IL SUIVRAIT UNE PSYCHOTHERAPIE.SI JE LE FAIS Y AURA T IL UNE SUITE ?

en fait cela dépend de plusieurs facteurs. Est ce la première fois que cela se produit?

Ensuite il convient de savoir que le fait de retirer une plainte en particulier dans le cadre de violences conjugales ne met pas fin aux poursuites. Seul le procureur juge s'il doit ou non donner une suite à l'affaire.

Par ailleurs, sans pour autant vouloir remettre en doute la parole de votre mari et sa bonne volonté, cela ne suffit pas toujours. Je ne saurais trop vous conseiller de prendre de la distance avec lui et de vous rapprocher d'une association pour femmes battues.

Cordialement

Par Visiteur

C EST DEJA ARRIVE DEUX FOIS AUPARAVANT MAIS JE N AI PAS PORETE PLAINTÉ DE PLUS JE N AI PAS DONNE DE CERTIFICAT MEDICAL.NOUS NE SOMMES PAS MARIÉS ET NOUS N HABITONS PAS ENSEMBLE EST CE QUE TOUT CELA PEUT ETES PRIS EN COMPTE

Par Visiteur

Madame,

Il s'agit bien de votre compagnon?

Le fait que vous ne soyez pas mariée et que vous ne viviez pas ensemble ne change rien à la qualification des faits. Vous êtes victimes de violences.

Vous pouvez retirer votre plainte mais la décision revient au procureur.

Je vous assure que les faits sont graves et que vous devriez vraiment prendre de la distance avec ce monsieur et ce dans votre intérêt et quels que soient les sentiments que vous avez à son encontre.

Bien cordialement

Par Visiteur

JE PENSE REELEMANT PRENDRE DE LA DISTANCE ET ME SEPARER MAIS JE NE VEUX PAS EN ARRIVER AU TRIBUNAL ET CELA ARRIVERA DE TOUTE FACON MALGRES MON RETRAIT DE PLAINTÉ SI J AI BIEN COMPRIS?

Par Visiteur

Chère Madame,

Ce n'est pas une fatalité.

Il est possible que le procureur suive votre retrait de plainte et renonce à poursuivre votre compagnon.

Je vous précise juste que votre seul retrait de plainte ne mettra pas fins aux éventuelles poursuites.

Cordialement